

Nous étions à Sainte Soline pour dire non aux mégabassines !

Le 25 mars 2023, nous sommes allés à Sainte-Soline (Deux-Sèvres) avec plusieurs amis du Loir-et-Cher pour dénoncer et tenter de stopper la création d'un énorme bassin destiné à retenir de l'eau afin d'arroser des cultures : ce que l'on dénomme désormais une « mégabassine ». Malgré l'interdiction de cette manifestation, véritable déni de démocratie, nous étions près de 30 000 participants.



Notre objectif était de rappeler le caractère de Bien Commun de l'eau et exiger un moratoire sur la création des mégabassines afin, à terme, de faire cesser l'accaparement de l'eau par l'agro-industrie, en pleine crise climatique.

Quelle est cette mégabassine de Ste Soline ?

Sur le papier et dans le discours, tout est beau, propre et vertueux : quoi de plus normal que des agriculteurs stockent de l'eau pour arroser/ irriguer leurs cultures ? Mais la réalité est tout autre et nous sommes bien loin des petites retenues collinaires que nous connaissons dans nombre de nos régions. Une mégabassine est une énorme réserve d'eau destinée essentiellement à une agriculture industrielle et souvent d'exportation, en particulier du maïs pour l'alimentation animale. Elle est alimentée par l'eau des nappes phréatiques et non, par les pluies et les eaux de ruissellement. Elle est financée par l'Agence de l'eau jusqu'à 70% ...et donc par de l'argent public.

Le projet de Ste Soline est porté par la « société coopérative anonyme de l'eau des Deux-Sèvres » (dénommée plus simplement « Coop de l'eau 79 »), constituée de 12 agriculteurs : 7 céréaliers et 5 éleveurs de bovins, ovins ou caprins. La surface du bassin est de 10 ha et son volume utile de 630 000 m³. Le pompage forcené dans la nappe phréatique, déjà fragilisée par plusieurs années déficitaires en eau, accroîtra l'assèchement du Marais Poitevin situé à l'aval. Qui plus est, c'est une hérésie de faire passer en surface les ressources en eaux souterraines qui alimentent le réseau hydrographique, renouvellent les milieux aquatiques et humidifient les sols. De plus, ce stockage de surface conduit à une évaporation importante et à une contamination de l'eau (cyanobactéries et contaminations diverses).

Une violence policière démesurée

Nous avons tout d'abord été frappés par le nombre de forces de l'ordre : 3000 gendarmes pour défendre ce qui n'était finalement, à ce stade, qu'un immense « trou vide » (la géomembrane destinée à étanchéifier le bassin n'était pas encore posée). Il ne s'agissait pourtant pas d'un bâtiment ou d'une installation sensible !

La violence s'est installée très vite, provoquée en particulier par des attaques de quads de policiers qui ont encerclé l'un des cortèges en tirant dessus. Au cours de la manifestation plus de 4000 grenades de gaz lacrymogènes et de désencerclement ont été utilisées, ainsi que des lanceurs de balles de défense (LBD). Même en restant un peu éloigné du « front », nous avons respiré pas mal de gaz lacrymogènes, subi le bruit des bombes assourdissantes et vu nombre de personnes blessées. Jamais nous n'avions participé à une manifestation si tendue, si impressionnante. Le bilan humain est tristement éloquent : 200 blessés parmi les manifestants dont 40 grièvement atteints (deux avec pronostic vital engagé), et 47 gendarmes.

Neutraliser ceux qui lancent des cocktails incendiaires paraît certes assez logique. Mais tirer sur tout le monde au hasard pose question...La France est le seul pays d'Europe dont le

maintien de l'ordre provoque autant de dégâts collatéraux. Comme le déclare P. Viveret (philosophe) : « *sur les milliers de manifestants, tous ne voulaient pas en découdre. Criminaliser toute contestation sociale en parlant ici d'écoterrorisme est dangereux* »

La Justice au secours de l'eau ? ...des recours en justice systématiques et souvent victorieux

La Justice a prononcé l'illégalité de plusieurs projets et a revu à la baisse les volumes autorisés. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a, en février 2023, refusé le remplissage de cinq bassines à 13 agriculteurs de Charente-Maritime pour un volume total de 1,6 million de m³.

Fin 2023 le tribunal administratif de Poitiers a annulé d'un coup 15 autorisations préfectorales de mégabassines du Poitou qui représentaient un volume de 4,1 millions de m³. Il est apparu que les volumes prélevés ne permettaient pas « *la mise en œuvre du principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau* » définie dans le code de l'environnement.

Mais outre les mégabassines déjà existantes de nombreux autres projets sont envisagés : en Poitou (Deux-Sèvres, Vienne, Charentes) mais aussi en Puy-de-Dôme, en Aquitaine ou en région Centre (exemple : commune de Lazenay dans le Cher avec des bassines de 25 000 et 60 000 m³)

Un combat emblématique qui nous concerne tous

Nous sommes militants « depuis toujours » et les questions climatique, alimentaires et de justice sociale nous font agir. Très proches du monde paysan, nous constatons qu'il y a au moins 2 agricultures : celle des entreprises agricoles qui s'agrandissent de plus en plus avec une production agro industrielle et d'exportation, et celle des fermes de petites ou moyennes surfaces qui fournissent une alimentation de qualité sur leur territoire. Nous savons aussi que de petits maraîchers peinent à obtenir l'autorisation de pomper 2 à 3 000 m³/an d'eau pour cultiver leurs légumes, alors que les quotas d'eau pour de nombreux céréaliers peuvent atteindre 50 000, voire 100 000 m³/ an.

Nous sommes préoccupés par le changement climatique qui raréfie les ressources en eau. Une réflexion citoyenne est nécessaire pour que chacun, chacune ait accès à l'eau nécessaire pour ses besoins vitaux.

La manifestation à Ste Soline est révélatrice de ces questions essentielles et, pour nous, il était important d'y être. Nous y avons vu des jeunes et des moins jeunes de toute la France se mobilisant pour préserver la vivabilité de notre planète et qui se voient opposer une violence démesurée.

Malgré cette violence, le rassemblement était très riche de nombreux échanges et de belles solidarités : c'est ce que nous en retenons.

Nous concluons par cette citation de notre Pape François (sept 2018) : « *Aujourd'hui plus que jamais il faut un regard qui aille au-delà de l'immédiat, au-delà du critère utilitariste d'efficacité et de productivité pour le bénéfice individuel. Toute privatisation du bien naturel de l'eau au détriment du droit humain de pouvoir y avoir accès est inacceptable* »



Jean et Marie-Ange COLY (Loir-et-Cher)